

**REPUBLIQUE DU BENIN**

-----  
**PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE**  
-----

**DECRET N°2001-313 DU 20 AOUT 2001**

Portant Reclassement dans l'Ordre du  
**Mérite du Bénin de Monsieur TOURE**  
Alassane, Capitaine des FAB en retraite  
précédemment membre de l'Ordre du  
Mérite de la République Populaire  
Du Bénin

**LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE  
CHEF DE L'ETAT  
CHEF DU GOUVERNEMENT  
GRAND-MAITRE DE L'ORDRE NATIONAL DU BENIN**

- VU La Loi N° 90-32 du 11 Décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin ;
- VU la Proclamation le 03 Avril 2001 par la Cour Constitutionnelle des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 22 Mars 2001;
- VU la Loi N° 94-029 du 03 Juin 1996 portant réorganisation de l'Ordre National du Bénin ;
- VU la Loi N° 87-018 du 21 Septembre 1987 portant création de l'Ordre du Mérite du Bénin
- VU le Décret N° 2001-170 du 7 Mai 2001 portant composition du Gouvernement ;
- VU le Décret N° 91-76 du 10 Mai 1991 portant nomination de Monsieur Grégoire-Gilbert GBENOU en qualité de Grand Chancelier de l'Ordre National du Bénin par intérim ;
- VU les Décrets N°s 88-337 du 29 Août 1988 et 99-243 du 14 Mai 1999 portant nominations des membres du Conseil de l'Ordre National du Bénin ;
- VU le Décret N° 78-63 du 16 Mars 1978 portant nomination et promotion de Monsieur TOURE Alassane dans l'Ordre du Mérite de la République Populaire du Bénin ;
- VU la Lettre de demande de reclassement dans l'Ordre du Mérite de la République du Bénin formulée par Monsieur TOURE Alassane le 05 Juillet 2001 ;

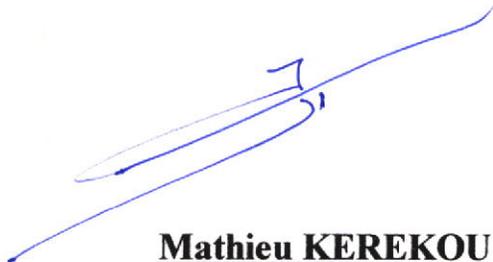
**DECRETE :**

**Article 1er** : En application des dispositions de l'article 64, alinéa 2 de la Loi n° 94-029 du 03 Juin 1996 portant réorganisation de l'Ordre National du Bénin, Monsieur TOURE Alassane, Capitaine des FAB en retraite, précédemment Commandeur de l'Ordre du Mérite de la République Populaire du Bénin est reclassé dans l'Ordre du Mérite de la République du Bénin à concordance de grade.

**Article 2** : le présent Décret qui prend effet pour compter de la date de sa signature sera enregistré et publié au Journal Officiel de la République du Bénin.

Fait à Cotonou, le 20 août 2001

Par le Président de la République,  
 Chef de l'Etat,  
 Chef du Gouvernement,  
 Grand-Maître de l'Ordre National du Bénin,



**Mathieu KEREKOU**

Le Grand Chancelier de l'Ordre  
 National du Bénin par intérim,



**Grégoire-Gilbert GBENOU**

**Ampliations** : PR 4 – AN 4 – CC 2 – HAAC 2 – CES 2 - MINISTERES 21 – GCONB 15  
 – SGG 4 – DEPARTEMENTS 6 - DPE-DLC-INSAE 3 – IGE-CSM-DCCT 3 – BN-DAN-  
 ONIP 3 – UNB-FASJEP-ENA 3 – JORB 2 – INTERESSE 1.